



EAST BELGIAN RALLY

24 & 25 SEPTEMBER 2021

24-25 / 09 / 2021

REGLEMENT PARTICULIER

INDEX

1.	Introduction	4
1.1.	Préambule	4
1.2.	Longueur des épreuves spéciales et revêtement de la route	4
1.3.	Longueur totale des ES et du rallye	4
2.	Organisation	4
2.1.	Titres pour lesquels le rallye compte	4
2.2.	Approbations	4
2.3.	Nom de l'organisateur, adresse et coordonnées	4
2.4.	Comité d'Organisation	5
2.5.	Commissaires sportifs	5
2.6.	Délégués ASN	5
2.7.	Principaux Officiels	5
2.8.	Emplacement du PC du Rallye et coordonnées	6
3.	Programme par ordre chronologique et emplacement	6
4.	Engagements	7
4.1.	Date de clôture des engagements	7
4.2.	Procédure d'engagement	8
4.3.	Nombre de participants acceptés et classes de véhicules	8
4.4.	Droit d'engagements	9
4.5.	Paiement	10
4.6.	Remboursements	11
5.	Assurance	11
5.1.	Responsabilité civile véhicule	11
5.2.	Responsabilité civile "Organisateur"	12
5.3.	Responsabilité civile « Bénévoles »	12
5.4.	Comportement en cas d'accident (code de la route national)	12
5.5.	Dépannage	12
5.6.	Clause dérogatoire	13
6.	Publicité et identification	13
6.1.	Publicité obligatoire de l'organisateur	13
6.2.	Publicité facultative de l'organisateur	13
6.3.	Identification	13
7.	Pneus	14
7.1.	Réglementation concernant les pneus pouvant être utilisés pendant le rallye	14
7.2.	Pneus pour la reconnaissance	14
7.3.	Quantité de Pneus	14
8.	Carburant	14
8.1.	Types de carburant	14
8.2.	Procédure de commande	14
8.3.	Procédure de distribution	14
9.	Reconnaissance des Épreuves Spéciales	15
9.1.	Procédure d'enregistrement	15
9.2.	Restrictions spécifiques	15
10.	Vérifications administratives	15
10.1.	Documents à présenter :	16
10.2.	Horaire	16
11.	Vérifications techniques, Plombages et Marquages	16
11.1.	Emplacement des vérifications techniques et horaire	16
11.2.	Équipement de sécurité des pilotes	16
11.3.	Niveau sonore	16
11.4.	Exigences nationales particuliers	17
11.5.	Installation de système de suivi de sécurité (SSS)	17
12.	Autres procédures et règlements	17
12.1.	Cérémonie de Départ et ordre de départ	17
12.2.	Procédure d'arrivée	17
12.3.	Pointage en avance autorisé	18

12.4. Procédures spéciales et activités.....	18
12.5. Heure officielle utilisée pendant le rallye	19
13. Identification des officiels.....	19
14. Coupes	20
15. Vérifications finales / Droits de réclamation / Droits d'appel	20
15.1. Vérifications finales	20
15.2. Droits de réclamation	20
15.3. Droits d'appel	20
Annexe 1 – Itinéraire.....	21
Annexe 2 – Horaires des reconnaissances.....	22
Annexe 3 – Les responsables des relations avec les concurrents	23
Annexe 4 – Autocollants et publicité supplémentaire	24

1. Introduction

Nom de l'épreuve : EAST BELGIAN RALLY 2021

Date de l'épreuve : 24-25/09/2021

1.1. Préambule

Ce rallye sera disputé conformément au Code Sportif International de la FIA et à ses annexes, au Règlement Sportif National (RS BRC 2021) qui est conforme aux règlements du RACB, et au présent Règlement Particulier.

Les modifications, amendements et/ou changements apportés au présent Règlement Particulier seront annoncés uniquement par voie d'Additifs numérotés, datés et publiés par l'organisateur ou les Commissaires Sportifs.

Le règlement Sportif du KROON OIL Belgian Rally Championship 2021 du RACB figure à l'adresse suivante : <https://racb.com>

Les différents documents seront rédigés en français et néerlandais. En cas de divergence d'interprétation entre les termes des diverses traductions, le texte français fera **foi**.

1.2. Longueur des épreuves spéciales et revêtement de la route

Étape 1:	Totale : 146,85 km	Asphalte :	144,65 km	Gravier: 2.2 km
Critérium :	Totale : 97,90 km	Asphalte	97,90 km	Gravier: 1.4 km

1.3. Longueur totale des ES et du rallye

	BRC	CRIT
Nombre des étapes	1	1
Nombres des sections	3	2
Nombre des épreuves spéciales	12	8
Longueur totale du rallye	385,91 km	257,90 km
Longueur totale des ES	146,85 km	97,90 km

2. Organisation

2.1. Titres pour lesquels le rallye compte

KROON OIL Belgian Rally Championship 2021

Junior Belgian Championship 2021

Belgian Historic Rally Championship 2021

RACB Rally Critérium 2021

RACB M-Cup 2021

2.2. Approbations

Numéro de Visa RACB : Visa No: **R06/EBR** en date du: **13/09/2021**

2.3. Nom de l'organisateur, adresse et coordonnées

Organisateur: Tieltse Automobielclub vzw
Représentant de l'organisation: Baertsoen Boudewijn, Secrétaire
Rue: Oude Stationstraat 95
Code postal: 8700 TIELT
Téléphone mobile: +32 (0) 498868906
E-mail: boudewijn.baertsoen@telenet.be

2.4. Comité d'Organisation

Président TAC	Jan GEEROMS	Président AMC	: Herbert SIMON
Secrétaire TAC	Boudewijn BAERTSOEN	Secrétaire AMC	: Frédéric ANDRÉ
Trésorier TAC	Chris SPIESSENS		
Membres TAC :	Hans BAERT	Membres AMC	: Mario ROZENDAAL
	Geert DEDEURWAERDER		Danny MÜLLER
	Joost ROELENS		Jürgen SCHLABERTZ
	Thierry LESCRAUWAET		Jérôme KIRSCH
	Seth DEGELIN		Ralph KRINGS
	Chris DHONDT		

2.5. Commissaires sportifs

	Nom
Président des Commissaire Sportif	NOEL Laurent
Commissaire Sportif	CHEVAILLIER Eddy
Commissaire Sportif	MAGIS Alexandre

2.6. Délégués ASN

	Nom
RACB Rally Manager	Etienne MASSILLON
Délégué Technique RACB	Eddy PEETERS
Responsable Chronométrage RACB	Ghislain DECOBECK
Responsable Licence RACB	Cécile BAL
Délégué Sécurité RACB	Michel LAUWERS

2.7. Principaux Officiels

	Nom	License no.
Directeur de Course	BAERTSOEN Boudewijn	2288
Directeur de Course Adjoint	LESCRAUWAET Thierry	2020
Directeur de Course Adjoint	DHONDT Chris	1970
Responsable Sécurité	DEGELIN Seth	2470
Responsable Sécurité Adjoint	ANDRE Frederic	TBA
Responsable Sécurité Adjoint	REYNAERT Geert	2516
Secrétaire du Rallye	HEYMANS Stéphane	TBA
Médecin en Chef	Dr BEIRNAERT Jan	2064
Chargé Relations Concurrents	MAESEN Marc	2770
Chargé Relations Concurrents	SEYNAEVE Christoph	2448
Chargé Relations Concurrents	DELHEZ Iwan	2929
Responsable Presse	ROELENS Paul	
COVID Officer	BAERTSOEN Boudewijn	
Responsable Environnement	ANDRE Frederic	

2.7.1 Responsables et Fonctions

Voiture sécurité « 000 »	RONDELEZ Didier	TBA
	ROSIERS Dominique	TBA
Voiture sécurité « 00 »	DECLERCQ Kurt	TBA
	REYNAERT Geert	TBA
Resp. Shakedown	DHONDT Chris	1970
Resp. Epreuve Spéciale 1	DEMARTEAU René	1393
Resp. Epreuve Spéciale 2	VERFAILLIE Danny	1902
Resp. Epreuve Spéciale 3	VAN STALLE Davy	TBA
Resp. Epreuve Spéciale 4	FIERENS Frederik	TBA

2.8. Emplacement du PC du Rallye et coordonnées

Nom: Kultur-, Konferenz- & Messezentrum "Triangel"
Rue: Vennbahnstraße 2
CP/Ville: B-4780, St. Vith
Tél.: +32 (0)80221666
Email: boudewijn.baertsoen@telenet.be

PC du rallye opérationnel du 24/09/2021 à 08.00 hr. jusqu'à 26/09/2021 à 00.00hr:

Heures d'ouverture du Parc de Service:

Zone 1a: Rodter Strasse (Parking Football) le jeudi 23/09/2021 à 20.00 hr
Zone 1b: Rodter Strasse (Parking Emotion) le vendredi 24/09/2021 à 08.00 hr
Zone 2a: Eifel Ardennen Strasse le vendredi 24/09/2021 à 09.00 hr
Zone 2b: Parking 'Triangel' (places réservées!) le jeudi 23/09/2021 à 13.00 hr
Zone 3: Friedenstrasse, Parking 'Maurerschule' le vendredi 24/09/2021 à 08.00 hr

Tableau Officiel d’Affichage (TOA):

A partir du vendredi le 24 / 09 / 2021 à 08h00

Adresse du PC rallye : Kultur -, Konferenz- & Messezentrum "Triangel", St. Vith.

Tableau Officiel d’affichage Virtuel (TOAV): www.eastbelgianrally.eu et 'Sportity'-app

Code Sportity app : **EBRBRC21**

NUMERO DE TELEPHONE D' URGENCE : +32 (0)80 22 16 66

3. Programme par ordre chronologique et emplacement

Activité	Emplacement	Date	Heure
Publication du Règlement Particulier	Website	31 / 07 / 2021	12h00
Ouverture des engagements	Website	31 / 07 / 2021	12h00
Date de clôture des engagements	Website	18 / 09 / 2021	12h00
Publication de la liste des engagés	Website (TOAV)	21 / 09 / 2021	22h00
Publication de la liste des n° attribués	Website (TOAV)	21 / 09 / 2021	22h00
Publication des horaires des contrôles sportifs et techniques	Website (TOAV)	22 / 09 / 2021	10h00
Ouverture de l'accès au parc de service Zone 2b	Parking 'Triangel'	23 / 09 / 2021	13h00
Vérifications Administratives et Techniques Shakedown		23 / 09 / 2021	15h00
Début de 'Shakedown' – concurrents invités		23 / 09 / 2021	17h00
Date de clôture d'inscription aux 'shakedown		23 / 09 / 2021	18h30
Début de 'Shakedown' – concurrents inscrites		23 / 09 / 2021	18h30
Ouverture de l'accès au parc de service Zone 1a	Parking Football	23 / 09 / 2021	20h00
Fin de 'Shakedown' (concurrents invités et inscrites)		23 / 09 / 2021	22h00
Début des vérifications administratives	Triangel	24 / 09 / 2021	08h00
Distribution des road book, du matériel et documents	Triangel	24 / 09 / 2021	08h00
Ouverture du PC du rallye	Triangel	24 / 09 / 2021	08h00

Ouverture de l'accès au parc de service Zone 3	Friedenstrasse	24 / 09 / 2021	08h00
Ouverture de l'accès au parc de service Zone 1b	Parking Emotion	24 / 09 / 2021	08h00
Début des reconnaissances	Itinéraire	24 / 09 / 2021	08h30
Vérifications Techniques	Autobus Blaise, Rue John Cockerill, 17, 4780 St.Vith	24 / 09 / 2021	09h00
Séance Plombage & marquage (art.16.2.7)	Autobus Blaise	24 / 09 / 2021	09h00
Installation Système de suivi	Autobus Blaise	24 / 09 / 2021	09h00
Ouverture de l'accès au parc de service Zone 2a	Eifel Ardennen Strasse	24 / 09 / 2021	09h00
Fin de distribution des road book et des cartes	Triangel	24 / 09 / 2021	12h30
Pop-Off session	Autobus Blaise	24 / 09 / 2021	12h30
Conférence de Presse KROON OIL BRC (sur invitation)	Triangel	24 / 09 / 2021	17h00
Ouverture Centre Media et accréditations médias	Triangel	24 / 09 / 2021	18h00
Fin des reconnaissances	Itinéraire	24 / 09 / 2021	19h30
Clôture du centre Media	Triangel	24 / 09 / 2021	20h00
Publication liste des voitures admises au départ	TOA+TOAV Officiel	24 / 09 / 2021	21h30
Publication liste ordre de départ	TOA+TOAV Officiel	24 / 09 / 2021	22h00
Re-Ouverture Centre Media et accréditations médias	Triangel	25 / 09 / 2021	07h30
Départ de l'Étape - BRC	Podium	25 / 09 / 2021	08h20
Départ de l'Étape - RACB Rally - Criterium (après BRC)	Podium	25 / 09 / 2021	09h40
Arrivée de l'Étape - 1 ^{ère} voiture - Criterium (timing estimé)	Podium	25 / 09 / 2021	19h15
Remise des coupes RACB Rally - Criterium	Podium	25 / 09 / 2021	19h15
Restitution des Systèmes de suivi - Criterium	Podium	25 / 09 / 2021	19h15
Vérification technique final – Criterium (sur convocation)	Garage Breuer , Hardtstrasse 22,4780 St. Vith	25 / 09 / 2021	19h30
Publication du Classement Provisoire RACB Rally Criterium	TAO+TAOV	25 / 09 / 2021	20h30
Publication du Classement Final RACB Rally Criterium *Après signature du Collège des Commissaires Sportifs	TAO+TAOV	25 / 09 / 2021	21h00
Arrivée de la 1 ^{ère} voiture BRC (timing estimé)	Podium	25 / 09 / 2021	22h25
Remise des coupes BRC	Podium	25 / 09 / 2021	22h25
Restitution des Systèmes de suivi BRC	Podium	25 / 09 / 2021	22h25
Vérification technique final BRC (sur convocation)	Garage Breuer	25 / 09 / 2021	22h50
Publication du Classement Provisoire BRC	TAO+TAOV	25 / 09 / 2021	23h30
Publication du Classement Final BRC *Après signature du Collège des Commissaires Sportifs	TAO+TAOV	26 / 09 / 2021	00h00

4. Engagements

4.1. Date de clôture des engagements

Voir programme ordre chronologique (Règl.Part. Art. 3) et Art 23 du RS BRC 2021

4.2. Procédure d'engagement

Les inscriptions doivent être soumises conformément à l'Art. 22 du RS BRC 2021
Toute personne qui désire participer à l' «EAST BELGIAN RALLY 2021» doit **OBLIGATOIREMENT** compléter la demande d'engagement sur le site web de l'organisateur www.eastbelgianrally.eu.

Cette inscription électronique ne sera acceptée que :

- si elle a été introduite avant le 18 / 09 / 2021 à 12h00,
- si elle est accompagnée du paiement total du droit d'engagement correspondant,
- si elle est accompagnée de la copie de tous les documents demandés.

Le fait d'envoyer une fausse preuve de paiement entrainera une pénalité allant de 200 € au « refus de départ

4.3. Nombre de participants acceptés et classes de véhicules

4.3.1 Nombre de participants

Le nombre de participants acceptés au rallye est de 150.

4.3.2 Classes éligibles KROON OIL-BRC 2021

CLASSES		GROUPES
RC1	WRC1.6T*	World Rally cars, conformes à l'Art. 255A de l'annexe J 2020, lorsque conduites par un pilote ayant obtenu l'approbation de la FIA.
RC1	WRC1.6T*	World Rally Cars homologuées avant le 31.12.2013, conformes à l'extension d'homologation 100/01 KSR et à son extension WR, ainsi qu'à l'Art. 255A de l'Annexe J 2013. World Rally Cars homologuées à partir du 01.01.2014, conformes à l'extension d'homologation 200/01 WRC ainsi qu'à l'Art. 255A de l'Annexe J 2016. World Rally Cars homologuées à partir du 01.01.2015, conformes à l'extension d'homologation 300/01 WRC et à l'Art. 255A de l'Annexe J 2016.
	WRC2T *	Voitures du Groupe WRC 2,0 Turbo conformes à l'Annexe J 2010, Art.255A.
	A8	Voitures du Groupe A > 2000cc conformes à l'Annexe J 2021, Art. 255.
RC2	RALLY2	Voitures du Groupe Rally2 conformes à l'Annexe J 2021, Art. 261.
	RALLY2 KIT (VR4K)	Voitures équipées du Kit R4 conformes à l'Annexe J 2021, Art. 260E.
	NR4 (de plus de 2000cc)	Voitures du Groupe N >2000cc conformes à l'Annexe J 2019, Art. 254.
	S2000-RALLY: atmosphérique 2,0	Voitures Super 2000 Rally (Annexe J 2013. Art. 254A)
	RRC *	Voitures du Groupe S2000-Rally - 1,6 Turbo avec bride de 30 mm conformes à l'Annexe J 2013, Art. 255A.
RGT	RGT FIA	Voitures du Groupe RGT conformes à l'Annexe J 2019, Art. 256. Voitures du Groupe RGT conformes à l'Annexe J 2020, Art. 256.
	GTN	Homologation ASN RACB GTN21 Homologation ASN RACB GTN22
	GTP	Homologation ASN RACB GTN23 Homologation ASN RACB GTP24
RC3	Rally3 (atmo entre 1390cc et 2000cc et turbo 927cc et 1620cc)	Voitures du Groupe Rally3 homologuées à partir du 01/01/21 et conformes à l' Art.260 de l'Annexe J 2021.
RC4	Rally4 (atmo entre 1390cc et 2000cc et turbo 927cc et 1333cc)	Voitures du Groupe Rally4 homologuées à partir du 01/01/2019 conformes à Art.260 de l'Annexe J 2021. Voitures du Groupe R2 homologuées avant le 31/12/2018 et

		conformes à l'Art. 260 de l' Annexe J 2018.
	Groupe A KIT 1,6 (- 1600cc)	Voitures équipées du Kit Groupe A d'une cylindrée corrigée inférieure à 1600cc.
	Groupe N (atmo entre 1600cc et 2000cc)	Voitures du Groupe N conformes à l' Art. 254 de l'Annexe J 2020.
	R3 (atmo entre 1600cc et 2000cc et turbo 1067cc et 1333cc)	Voitures du Groupe R homologuées avant le 31/12/19 et conformes à l'Art.260 de l'Annexe J 2019.
	R3 (turbo jusqu' à 1620cc / nominal)	Voitures du Groupe R homologuées avant le 31/12/19 et conformes à l'Art. 260D de l'Annexe J 2019.
	Groupe A (jusqu' à 2000 cc)	Voitures du Groupe A conformes à l' Art. 255 de l'Annexe J 2019.
RC5	Rally5 (atmo jusqu' à 1600cc et turbo jusqu'à 1333 cc)	Voitures du Groupe Rally5 homologuées à partir du 01/01/2019 conformes à l'Art.260 de l'Annexe J 2021.
	Rally5 (atmo jusqu'à 1600cc et turbo jusqu'à 1067cc)	Voitures du Groupe R1 homologuées avant le 31/12/2018 et conformes à l'Art. 260 de l' Annexe J 2018.
	Groupe N (atmo jusqu'à 1600cc)	Voitures du Groupe N jusqu' à 1600cc conformes à l' Art. 254 de l'Annexe J 2019.
NCE	E12 plus de 2000cc	Voitures conformes au règlement technique RACB Sport GROUPE E 2021.
	E11 entre 1600cc et 2000cc	
	E10 entre 1400cc et 1600cc	
	E9 jusqu' à 1400cc	
NCM	M16 plus de 2000cc	Voitures conformes au règlement technique RACB Sport GROUPE M 2021.
	M15 entre 1600cc et 2000cc	
	M14 entre 1400cc et 1600cc	
	M13 jusqu' à 1400cc	

4.3.3 Classes éligibles RACB Rally – Criterium – BRC 2021

Voir V1 – Championnat RACB Rally – CRITERIUM – Art. 12

4.3.4 Classes éligibles HISTORIC – BRC 2021

Voir V2 – Championnat DE Belgique des Rallyes Historiques – Art. 12

4.4. Droit d' engagements

4.4.1 Droit d'engagements

BRC :

- Avec la publicité facultative proposée par l'organisateur : € 850
- Sans cette publicité facultative proposée par l'organisateur : € 1700

BRC-Criterium :

- Avec la publicité facultative proposée par l'organisateur : € 500 €
- Sans cette publicité facultative proposée par l'organisateur : € 1000 €

Droits d'engagement « Shakedown » : € 100 (€ 150 sur invitation)

4.4.2 Composition du « forfait engagement »

Surface de service	EN ACCORD avec les Organisateurs
Laissez Passer	Quantité
Plaque « SERVICE »	1
Badge Refueling Area	1
Panneau de reconnaissance	1
Road Book	1
Carte du Parcours	1
N° Portière et publicité obligatoire (set)	1

Un équipage ne pourra se présenter aux vérifications administratives avant le départ que s'il s'est acquitté de toutes ses obligations (financières, administratives, ...) vis-à-vis du comité d'organisation et/ou de l'organisateur.

4.5. Paiement

Informations détaillées sur le paiement

Seuls seront acceptés les règlements par virement bancaire à l'ordre du Tieltse Automobielclub vzw (espèces et chèques bancaires ne sont pas acceptés) au plus tard le 18 / 09 /2021 mentionnant les noms de l'équipage ou du moins le nom du premier pilote et la mention : «EAST BELGIAN RALLY 2021 - avec/sans Shakedown »

Référence bancaire de l'organisateur :

Bénéficiaire : **Tieltse Automobielclub vzw**
Banque : ING
Code IBAN : BE66 3850 0827 2143
Code SWIFT (bic) : BBRUBEBB

Les numéros IBAN et BIC pour les paiements venant de l'étranger sont obligatoires

Le concurrent doit prendre en charge tous les frais bancaires.

Le concurrent s'assure que le nom du premier pilote est mentionné comme référence sur le virement bancaire.

Le montant TOTAL des droits d'engagement doit être reçu sur le compte bancaire de l'organisateur au plus tard le 18 / 09 / 2021.

A partir du lundi 20 / 09 / 2021, le montant sera augmentée de € 100 et devra être payée en espèces pendant l'enlèvement du road-book.

Tout renseignement relatif au paiement est à demander à Mr Chris SPIESSENS (+32 (0) 475438808 ou Email chris.christine@skynet.be)

4.6. Remboursements

Les droits d'engagement seront entièrement remboursés aux candidats dont l'engagement n'a pas été retenu.

Remboursement en cas de « forfait » :

La déclaration écrite du forfait de l'équipage sera envoyée par email à l'organisateur (boudewijn.baertsoen@telenet.be).

Cette déclaration comprendra :

- la justification du forfait
- toutes les informations nécessaires pour le remboursement

Un accusé de réception sera envoyé, pour confirmation, par l'organisateur à un des membres de l'équipage.

Si le forfait est déclaré avant le 18/09/2021 à 20h, le remboursement intégral des droits d'engagement sera effectué par l'organisateur dans un délai de maximum 90 jours après la fin de l'épreuve.

Si la déclaration écrite du forfait de l'équipage est parvenue après le 18/09/2021 à 20h : un remboursement de 50 % des droits d'engagement sera effectué par l'organisateur dans un délai de maximum 90 jours après la fin de l'épreuve.

Remboursement en cas d'annulation de l'épreuve pour raison de « force majeure » :

L'organisateur remboursera 90% du montant des droits d'engagement, un montant équivalent à 10% des droits d'engagement étant retenu pour les frais administratifs.

5. Assurance

Contrat no 730.261.439 AXA Belgique. En vigueur pour le rallye y compris la séance d'essai.(shakedown)

L'organisateur a contracté une assurance de Responsabilité Civile Véhicule, en conformité avec l'Article 21 du RS BRC 2021 , le Chapitre 2/2 du Règlement Sportif National et de la Loi Belge du 21 Novembre 1989 - Art.8, couvrant la responsabilité civile des concurrents et équipages nominativement mentionnés (sur la liste officielle) et ceci seulement pendant la séance d'essai libre, la course et sur l'itinéraire du rallye, depuis le départ du premier élément compétitif jusqu'à l'arrivée du rallye ou jusqu'au moment de l'abandon permanent ou de la disqualification.

5.1. Responsabilité civile véhicule

Limites de couverture :

- dommage corporel: illimité par sinistre
- dommages matériels: € 100.000.000 par sinistre (indexé)

Une assurance RC Auto est obligatoire pour toutes les voitures participant au rallye. Comme preuve d'assurance RC Auto, une "Carte Internationale d'Assurance Automobile" valable pour la Belgique (Carte verte) ou un autre certificat attestant que la police à laquelle se réfère satisfait aux exigences de la loi applicable en Belgique doit être présentée lors du contrôle administratif.

Les véhicules d'assistance, les véhicules auxiliaires et les véhicules de reconnaissance sont exclus de cette couverture, même s'ils portent des plaques spéciales émises par l'organisateur. Les parcours des liaisons ne sont pas couverts dans le contrat d'assurance responsabilité civil de l'organisateur.

5.2. Responsabilité civile “Organisateur”

L'Organisateur a contracté une « Assurance Responsabilité Civile Organisateur » qui couvre les dommages aux tiers, causés par un accident au cours de la préparation, le déroulement et le démontage physique de l'épreuve et dû à une faute d'organisation.

Limites de couverture:

- Dommage corporel, dommage matériel et pertes financières consécutifs confondus : € 5.000.000 par sinistre.
- Franchise : € 125 par sinistre en dommage matériel.

Protection Juridique:

€ 15.000 par sinistre

Les Assurés :

L'organisateur, le RACB, les officiels, les Stewards, les membres du Croix Rouge ou organisations similaires, les membres du Protection Civile, les commissaires, les participants, les véhicules d'intervention

Et en général, chaque personne qui participe dans l'organisation du rallye.

5.3. Responsabilité civile « Bénévoles »

L'Organisateur a contracté une « Assurance Responsabilité Civile Bénévole » qui couvre les dommages aux tiers, causés par les bénévoles auxquels il fait appel, durant leur activité bénévole.

Limites de couverture :

- dommage corporel : 12.394.676,24 € par sinistre (indexé)
- dommages matériels : 619.733,81 € par sinistre (indexé)

5.4. Comportement en cas d'accident (code de la route national)

En cas d'accident avec uniquement des dommages matériels le concurrent ou son représentant devra **obligatoirement (obligation légale)** en faire déclaration verbalement au Contrôle Horaire suivant et par écrit avec rapport détaillé au plus tard avant la fin de l'Étape au bureau de la direction de course auprès de l'Officier des Abandons, si non une **peine d'amende de € 500** est due. En plus, en cas de dommages corporels, le pilote est tenu d'informer immédiatement les autorités de police qualifiées ainsi que le PC course sur le numéro d'urgence imprimé au dos des carnets de bord. (Art. 53.3.8)

Si un pilote participant est impliqué pendant le rallye dans un accident dans lequel un membre du public ou n'importe quelle autre personne, est blessé, le pilote et/ou le copilote concerné(s) doit rester sur place et arrêter la voiture suivante qui doit ensuite signaler l'accident au prochain point radio indiqué dans le road book ou au prochain contrôle horaire (secteur routier). (Article 53.4)

Le délit de fuite est un crime correctionnel dans le cadre de la législation Belge. Tout concurrent arrêté par cette procédure recevra un temps équitable en application de l'Art.52 du RS BRC 2021

Les procédures de sécurité et d'accident pour les concurrents seront également reprises dans le road-book.

5.5. Dépannage

Pour assurer la sécurité, la voiture qui n'arrive pas à terminer l'épreuve spéciale sera transporté par des soins de l'Organisation à la fin de l'épreuve spéciale ou à un endroit sécurisé pour être évacué.

5.6. Clause dérogatoire

L'Organisateur décline toute responsabilité en relation avec les conséquences de toute infraction aux lois, règlements et prescriptions en vigueur dans le pays commises par les Pilotes ou Concurrents. Ces conséquences seront assumées par le(s) contrevenant(s).

L'Organisateur décline également toute responsabilité en cas de cataclysme, démonstrations, manifestations, d'actes de vandalisme, émeutes, assauts, sabotage, terrorisme, catastrophe naturelle, etc. dont les Concurrents, Pilotes, membres d'équipe ou occupants d'un véhicule pourraient être les victimes et dont les conséquences (matérielles, pénales et sportives) devront être prises à charge par eux-mêmes.

6. Publicité et identification

Voir aussi Annexe 4 de ce Règlement Particulier "positionnement de la publicité supplémentaire".

6.1. Publicité obligatoire de l'organisateur

Voir annexe 4

Plaque du rallye

Numéro de compétition, taille : 67 x 17cm

En dessous des numéros de compétition, taille : 67x17cm : Publicité du BRC 2021

Dessus de pare-brise avant, taille : 12 ,5 cm de largeur : Publicité du BRC 2021

Dessus de la vitre arrière toute la longueur , taille 8cm de largeur : Publicité du BRC 2021

L'organisateur fournira à chaque équipage le numéro de compétition (67x17cm), qui devra être apposé sur leur voiture aux positions indiquées avant les vérifications techniques. Chaque panneau doit être placé horizontalement au bord d'attaque de chaque porte avant, avec le numéro à l'avant. Le haut de la plaque doit se situer entre 7 cm et 10 cm au-dessous de la limite inférieure de la fenêtre. **Il n'est pas permis de couper le panneau.**

6.2. Publicité facultative de l'organisateur

Publicité supplémentaire de l'organisateur : voir annexe 4

6.3. Identification

Les plaques d'identification et des numéros de compétition conforme aux spécifications stipulées dans le règlement RS BRC SR Art. 27 et 29 seront délivrés par l'organisateur.

Les plaques et numéros sont apposés sur la voiture avant les vérifications techniques et maintenues pendant toute la durée de l'épreuve.

Toute infraction à n'importe quelle règle concernant les plaques et numéros d'identification sera sanctionnée de la manière suivante:

- Absence d'une seule plaque de Rallye ou Numéro de compétition: amende de 100 €
- Absence simultanée de numéros et/ou plaques de rallye: disqualification
- Plaque de rallye invisible ou couvrant partiellement l'immatriculation: amende de 100 €
- Absence d'une publicité facultative de l'organisateur à n'importe quel moment: paiement des droits d'engagements sans publicité

6.3.1 Véhicules d'assistance

Les autocollants des plaques d'assistance, plaques auxiliaires et toute autre laissez-passer véhicule doivent être appliqués dans l'angle droit supérieur (vue de l'intérieur) du pare-brise avant.

7. Pneus

7.1. Réglementation concernant les pneus pouvant être utilisés pendant le rallye

Voir art. 13 du RS BRC 2021.

Les voitures des classes RC1-RC2-RC3 doivent utiliser les pneus du manufacturier PIRELLI disponible au près du distributeur conformément au bulletin n° 3 du RACB Sport en date du 11/05/2021

7.2. Pneus pour la reconnaissance

Seuls des pneus commerciaux homologués pour usage routier (asphalte) sont autorisés.

7.3. Quantité de Pneus

Pour cette épreuve, L' EAST BELGIAN RALLY 2021, la quantité maximale de pneus autorisés est conformément à l'article 13.1.5, de :

Pour les voitures des classes RC1, RC2, RC3 et RGT	12 pneus.
Pour les voitures des classes RC4 et RC5	8 pneus.

L'article 19.4 du règlement du RS BRC 2021 - carte de contrôle des pneus "Tyre card" sera applicable à toutes les voitures concernées . Les "Tyre cards" seront distribués lors des vérifications techniques.

La liste des pneus asphalte éligibles est disponible sur le site de la FIA.

8. Carburant

8.1. Types de carburant

Tous les types de carburant doivent être conformes à l'Art. 62.1 du RS BRC tels qu'approuvés par le fournisseur du Championnat de Belgique des Rallyes 2021

8.1.1. Les spécifications des carburants et des fournisseurs désignés par RACB Sport sont disponibles dans l'Annexe 6 du RS BRC 2021.

8.2. Procédure de commande

Au plus tard à la clôture des engagements du rallye, les concurrents doivent notifier leurs quantités nécessaires en carburant au fournisseur à l'adresse indiquée ci-dessous:

GUTTS (fournisseur officiel de tous les concurrents BRC)

Website: <https://gutts.be/shop/refueling-services/>

E-mail: shop@gutts.be

8.3. Procédure de distribution

Refuelling Zone

Tous les concurrents ne peuvent se ravitailler que dans la zone de ravitaillement.

Zone de ravitaillement:

Il y aura deux zones de ravitaillement (voir road book).

Les carburants autorisés par le RACB Sport seront disponibles dans les zones de ravitaillements séparées

Un carburant tel qu'il est disponible dans le commerce et distribué directement dans le réservoir de la voiture de compétition à la station d'essence indiquée dans le road book.

Station-service – SHELL Adresse : Steinerberg 3 4780 St. Vith
Paiement uniquement par carte bancaire ou carte de crédit

Refueling Zone « GUTTS » Adresse : Steinerberg 3 4780 St. Vith

L'accès ne sera autorisé qu'à un membre de l'assistance muni du badge «Refuel zone»

Heures d'ouverture de la zone de ravitaillement:

Samedi 25 / 09 / 2021 07h45 – 21h00

9. Reconnaissance des Épreuves Spéciales

La reconnaissance est en conformité avec l'Art. 35 du RS BRC.

L'horaire des reconnaissances est publié à l'Annexe 2 de ce règlement particulier.

9.1. Procédure d'enregistrement

L'enregistrement pour les reconnaissances est obligatoire et aura lieu lors de la distribution des road books.

Lieu: Kultur-, Konferenz- & Messezentrum "Triangel", Vennbahnstraße 2, 4780, St. Vith

Date: 24 / 09 / 2021 de 08h00 à 13h00

9.1.1 Formulaire d'enregistrement de reconnaissance

Le formulaire d'inscription de reconnaissance sera disponible au même moment que le formulaire d'inscription sur le site www.eastbelgianrally.eu. Ce formulaire, dûment complété, doit être rentré au plus tard le 24 / 09 / 2021 lors de la distribution des road books

Lorsque la voiture de reconnaissance d'un concurrent doit être remplacée pour n'importe quelle raison, le concurrent doit avertir le Directeur de Course et fournir les détails de la voiture de remplacement. L'autocollant de reconnaissance devra être placé sur la voiture de remplacement.

9.2. Restrictions spécifiques

Lors des reconnaissances, le Code de la Route doit être respecté notamment les limitations de vitesse. Veuillez noter que les épreuves spéciales seront ouvertes au trafic public pendant les reconnaissances. L'organisateur peut réduire la vitesse autorisée individuellement en marquant les zones dans le roadbook et le long du parcours.

Toute excès de vitesse au cours d'une reconnaissance entraîne une amende appliquée par le Directeur de course conformément à l'art. 34.2 RS BRC.

9.2.1 Passages

Les équipages sont autorisés à effectuer au maximum 2 passages sur chaque épreuve spéciale conformément aux horaires indiqués à l'annexe 2. Les passages doivent être conduits dans la même direction que le rallye, à une vitesse réduite et en respectant pleinement le Code de la Route. Les épreuves spéciales qui se déroulent deux fois lors du rallye sont considérés comme une seule épreuve spéciale pendant la reconnaissance.

Les équipages sont uniquement autorisés à entrer et sortir des épreuves spéciales par les points de contrôles de départ et d'arrivée. En plus, des contrôles inopinés peuvent aussi être exécutés dans les épreuves spéciales. Un signe distinctif sera obligatoirement placé dans l'angle supérieur droit (vue de l'intérieur) du pare-brise avant.

Ce signe distinctif devra être enlevé dès que la fin de la période des reconnaissances est terminée.

10. Vérifications administratives

Une vérification administrative simplifiée sera mise en place.

Une copie des documents nécessaires doit être envoyée lors de la demande d'engagement faite OBLIGATOIREMENT sur le site web de l'organisateur www.eastbelgianrally.eu

10.1. Documents à présenter :

- Licence du concurrent
- Licence de compétition du pilote et copilote
- Carte d'identité ou passeport du pilote et copilote
- Permis de conduire en cours de validité du pilote et copilote. Les pilotes et copilotes non-résidents dans l'UE doivent présenter un permis de conduire valide dans l'Union Européenne.
- Autorisation ASN pour tous les concurrents étrangers (si nécessaire)
- Vérification et adjonction des détails sur le formulaire d'inscription
- Certificat d'assurance pour la voiture de rallye (carte verte ou un autre certificat attestant que la police à laquelle se réfère satisfait aux exigences de la loi applicable en Belgique
- Certificat d'immatriculation de la voiture
- Autorisation du propriétaire de la voiture s'il n'est pas un des pilotes

10.2. Horaire

Date & heure : 24 /09 /2021 de 08h00 à 12h30

Lieu : Kultur-, Konferenz- & Messezentrum "Triangel", Vennbahnstraße 2, 4780, St. Vith.

Le programme sera affiché au Tableau d'affichage officiel et sur le TOAV du site web officiel du rallye, www.eastbelgianrally.eu .

11. Vérifications techniques, Plombages et Marquages

Les voitures peuvent être présentées au contrôle technique par un représentant du team Voir programme (RP Art. 3). L'horaire de présentation des pop off valves supplémentaires sera publié sur le TOAV du site web officiel du rallye

11.1. Emplacement des vérifications techniques et horaire

Lieu : Autobus Blaise, Rue John Cockerill, 17 (Industrie Zone II), 4780 St. Vith

Date & heure : 24 / 09 / 2021 à partir de 09h00

Le programme sera affiché au Tableau d'affichage officiel et sur le site web officiel du rallye : www.eastbelgianrally.eu et Sportity-app.

Aux vérifications, tous les concurrents doivent présenter leur voiture avec la rampe de phares supplémentaires qu'ils utiliseront pendant le rallye.

11.1.1 Vérifications techniques, documents obligatoires

- La fiche d'homologation certifiée
- SOS / OK board (DIN A3 format)

11.2. Equipement de sécurité des pilotes

Tous les vêtements, y compris les casques et les FHR (appuie-tête avant) destinés à être utilisés, par ex. HANS, doivent être présentés aux vérifications techniques. Leurs conformités avec l' Annexe L, chapitre III doit être vérifiée.

11.3. Niveau sonore

Le niveau sonore admissible sur les secteurs de liaison est de 95 dBA. Si un véhicule n'est pas en conformité avec cette règle le départ de l'équipage concerné sera refusé. Le

niveau sonore est mesuré avec un sonomètre réglé à « A » et « SLOW » placé à un angle de 45 degrés et à 50 cm du pot d'échappement avec une vitesse de rotation du moteur de 3500 t/m.

11.4. Exigences nationales particuliers

- Les voitures enregistrées en Belgique doivent disposer d'un certificat du Contrôle Technique Automobile ;
- Chaque voiture doit être pourvue d'un triangle rouge réfléchissant, de gilet de sécurité et d'une trousse de secours conforme au Code Routier Européen;
- Deux coupe-ceintures doivent se trouver à bord à tout moment. Ils doivent être facilement accessibles pour le pilote et copilote assis dans leur siège, leurs ceintures étant bouclées.

11.5. Installation de système de suivi de sécurité (SSS)

11.5.1 Collection

Toutes les voitures doivent être équipées d'un Système de Suivi de Sécurité 'Geodynamics' fourni par l'organisateur contre le dépôt d'une garantie par carte de crédit remboursable lors de leur restitution, en bon état et dans le délai de temps prévu. Les appareils SSS seront distribués lors du contrôle technique. Les dégâts éventuels, la perte, la dégradation, le vol du système de suivi restent sous l'entière responsabilité de l'équipage même en cas de sortie de route, abandon, disqualification ou autre fait de course.

11.5.2 Restitution

Le kit complet de l'équipement SSS sera démonté par l'organisateur au podium à la fin du rallye.

En cas de retrait ou abandon prématuré, le concurrent doit retourner le kit complet SSS au PC du rallye (adresse : Kultur-, Konferenz- & Messezentrum "Triangel", Vennbahnstraße 2, 4780, St. Vith) pendant les heures d'ouverture ou à un relation des concurrents.

12. Autres procédures et règlements

12.1. Cérémonie de Départ et ordre de départ

Il n'y a pas de cérémonie de départ.

Le départ du Rallye aura lieu le samedi 25 / 09 / 2021 à 08h20, au CH0 sur le Podium de Départ situé devant le Triangel, Vennbahnstraße 2, 4780, St. Vith.

L'ordre de départ et les intervalles pendant tout le rallye seront en conformité avec le RS BRC Art 41.5 L'intervalle du temps est 1 minute pour chaque concurrent.

Les heures de départ seront publiées le 24 / 09 / 2021 à 22h00.

12.2. Procédure d'arrivée

Après l'assistance finale à St Vith, tous les équipages seront sous le régime de Parc Fermé et devront suivre les instructions des officiels sur place pour passer sur le Podium d'Arrivée. Cet espace sera uniquement accessible aux officiels munis d'un laissez-passer adéquat. Après la cérémonie du Podium d'Arrivée, les voitures se dirigeront en suivant le Road book vers le Parc Fermé d'attente sous le contrôle de l'Organisateur. Les voitures de rallye sélectionnées seront escortées aux vérifications finales et/ou se rendront au Parc Fermé final. Le régime de Parc fermé sera contrôlé par les Organisateurs.

Remise des Coupes :

Lieu : Podium Triangel

Date et heure : à l'arrivée des premières voitures.

12.3. Pointage en avance autorisé

Les équipages sont autorisés de pointer en avance, sans encourir de pénalité, au CH 14F

12.4. Procédures spéciales et activités

12.4.1 Disponibilité des participants

Les participants qui stationnent leur véhicule dans le Parc fermé après avoir franchi la ligne d'arrivée doivent rester disponibles par téléphone (mobile) jusqu'à la publication du classement final.

12.4.2 Classement

Le classement final sera publié sur le site Web sur le Tableau d’Affichage Officiel Virtuel : www.eastbelgianrally.eu et Sportity-app

12.4.3 Sécurité des Équipages

Tous les concurrents sont invités à accorder une attention particulière à l'art 53 RS BRC.

12.4.4 Numéro de contact de l'équipage

Aux vérifications administratives, tous les teams devront déclarer leur numéro de portable qu'ils utiliseront et garderont connecté à bord de la voiture pendant toute la durée du rallye ou connecteront endéans des 30 secondes d'un arrêt de leur voiture au cours d'une épreuve spéciale. Ceci fait partie des procédures de sécurité des équipages du Plan de Sécurité de l'épreuve.

Un numéro de portable TEAM (service) devra être également déclaré

12.4.5 Autres points

Voitures ouvrees

Les voitures ouvrees sont interdites.

Mises à température des pneus et freins

Pour des raisons de sécurité publique, pour la séance du shakedown et les accès aux Epreuves Spéciales, il sera interdit de mettre les pneus et les freins à température en conduisant de manière dangereuse sur la voie publique ou en effectuant des louvoiements. Toute infraction sera immédiatement rapportée aux Commissaires Sportifs.

Vitesses

Des Juges de Fait (ISC Art 11.16) seront chargés de vérifier le respect de toutes les prescriptions concernant les règles d'assistance et de Parc d'Assistance. Une attention toute particulière sera portée sur le respect de limitations de vitesse (30 km/h) dans le Parc d'Assistance et (5 km/h) dans la zone de Ravitaillement. (Art. 49.4).

Toute infraction entraînera un rapport aux par les Commissaires Sportifs

Parc d'assistance

Le Parc d'assistance sera situé : St Vith

Toutes équipages devront prévoir un extincteur opérationnel de 6kg minimum visiblement positionné dans l'espace de service et ce pendant le temps nécessaire à toutes interventions sur la voiture. L'utilisation d'une toile de sol est obligatoire

Aucun stockage de carburant de quelque nature que ce soit ne sera autorisé dans le parc de service et dans les emplacements d'assistance ainsi que dans les véhicules de Service

ou/et véhicules auxiliaires. La confiscation du carburant sera accompagnée d'une amende de 500€ signifiée par le directeur de course. L'accès et la circulation d'un véhicule transportant du carburant dans le parc de service est strictement interdit. Seule la quantité maximum de 20l de carburant nécessaire au remplissage des réservoirs pour le matériel (groupe électrogène, chauffage, etc) sera toléré

Caméras Embarquées

Si l'Organisateur le demande, le concurrent devra installer une caméra embarquée ou un autre équipement d'enregistrement. L'Organisateur fera l'installation avec l'approbation du délégué technique.

Tout concurrent dont la voiture est équipée d'une caméra embarquée doit obtenir une autorisation préalable de l'Organisateur. Les caméras autorisées seront identifiées par un autocollant et devront déjà être installées dans la voiture au moment des vérifications techniques.

Les enregistrements des caméras embarquées peuvent être échangés uniquement dans les zones d'assistance. Tous autres endroits devra avoir l'accord du Directeur de Course.

Zones media

Une Zone Media sera aménagée juste après le Podium. L'accès à ces Zones Media sera limité aux personnes munies du laissez-passer approprié.

Shakedown

La séance de shakedown sera organisée le 23 / 09 / 2021 conformément à l'art 36 du RS BRC. Les pilotes doivent enregistrer leur participation au 'shakedown' et payer un droit de participation de 100 €. (€ 150 sur invitation)

Enlèvement des voitures du Parc Fermé de fin de rallye

Après autorisation d'ouverture du Parc Fermé de fin de Rallye par les Commissaires Sportifs, les voitures peuvent être enlevées.

12.5. Heure officielle utilisée pendant le rallye

L'heure officielle pendant toute la durée de la compétition sera CET, horloge DCF77 (Tour Radio Frankfurt).

FR : 07805 1300 – NL : 07805 1200

13. Identification des officiels

Fonction	Couleur & écriture
Chargé des Relations Concurrents (CRC)	Rouge avec texte
Vérifications Techniques	Noir avec texte
Chef de Poste	Bleu avec texte
Responsable d'E.S.	Rouge avec texte
Marshals	Orange avec texte
Radio	Jaune
Docteur et Paramédicaux:	Blanc avec texte

14. Coupes

Aux 1er, 2ème, 3ème du classement BRC de l'épreuve, pilote & co-pilote

Aux 1ers équipages par Classe BRC, pilote & co-pilote

Aux 1er, 2ème, 3ème du classement BRC HISTORIC, pilote & co-pilote

Aux 1ers équipages par Classe Historic, pilote & co-pilote

Aux 1er, 2ème, 3ème du classement RACB Rally Criterium de l'épreuve, pilote & co-pilote

Aux 1ers équipages par Classe RACB Rally Criterium, pilote & co-pilote

Aux 1er, 2ème, 3ème du classement «Junior Championship » , pilote & co-pilote

Aux 1er, 2ème, 3ème du classement RACB M-cup de l'épreuve, pilote & co-pilote

15. Vérifications finales / Droits de réclamation / Droits d'appel

15.1. Vérifications finales

Heure et lieu: voir programme (RP. Art. 3)

Tout équipage sélectionné pour les vérifications finales doit immédiatement suivre les instructions des commissaires en charge, même si cela les empêche de passer à un ou plusieurs contrôles horaires (CH). La fiche d'homologation FIA original complet et les autres certificats nécessaires doivent être disponibles pour les vérifications finales.

Pour les voitures nationales, les documents originaux de l'ASN doivent être disponibles.

Deux membres de l'assistance technique des équipages sélectionnés devront être présents avec les outils et matériels utiles pendant toute la durée nécessaire des contrôles.

15.2. Droits de réclamation

Les droits de réclamation s'élèvent à : **EUR 500,00**

Si la réclamation nécessite le démontage et remontage de différentes parties clairement définies d'une voiture le réclamant devra en outre verser une somme spécifiée par les Commissaires sur proposition du Délégué technique

15.3. Droits d'appel

Montant du droit d'appel national (ASN): **EUR 2.000,00**

Toutes les réclamations et / ou tous les recours doivent être introduites conformément aux articles 13 et 15 du code et, le cas échéant, aux règles judiciaires et disciplinaires de la FIA.

RAPPEL :

En vertu des dispositions des articles 9.15, 12.4 et 12.6 du CSI 2021, tout concurrent/membre d'équipage engagé au « Eastbelgian Rally » s'engage :

- à honorer et à être solidaire de ces points du règlement ;
- à respecter, et à faire respecter par les membres de leur bulle COVID-19, les protocoles imposés par l'organisateur du Eastbelgian Rally 2021

Le Comité Organisateur décline toute responsabilité quant aux conséquences qu'entraînerait la violation par des concurrents des lois, règlements ou dispositions en vigueur dans le pays ; la responsabilité de ces actes et de leurs conséquences ne sera imputable qu'aux individus les ayant commis ou encourus.

Le Comité Organisateur décline également toute responsabilité en cas d'émeute, de manifestation, d'acte de vandalisme, de catastrophe naturelle, etc., ou des conséquences de tels événements, dont pourraient être victimes les concurrents. Le paiement d'indemnités, d'amendes ou de pénalités sera à la charge de ces derniers.

Annexe 1 – Itinéraire

East Belgian Rally 25 september 2021

TC SS	Location	SS dist.		Liaison dist.	Total dist.	Target time	First car	
0	TC Podium						8:20	Section 1
1	TC Bütgenbach	-		25,71	25,71	0:37	8:57	
SS 01	SS Bütgenbach 1	9,25	BRC + CRIT. + VHRS	-	-		9:00	
2	TC Amel	-		11,63	20,88	0:32	9:32	
SS 02	SS Amel 1	14,99	BRC + CRIT. + VHRS	-	-		9:35	
RZ	REFUEL !!			8,83	23,82			
1	Next REFUEL :	24,71		28,24	52,95			
3	TC St-Vith	-		6,58	6,58	0:55	10:30	
SS 03	SS St-Vith 1	13,88	BRC + CRIT. + VHRS	-	-		10:33	
4	TC Burg-Reuland	-		15,24	29,12	0:40	11:13	
SS 04	SS Burg-Reuland 1	10,83	BRC + CRIT. + VHRS	-	-		11:16	
RZ	REFUEL !!			6,42	17,25			
2	Next REFUEL :	24,24		50,82	75,01			
4A	TC Regroup 1 IN	-		1,22	1,22	0:36	11:52	Section 2
4B	TC Regroup 1 OUT	-		-	-	0:30	12:22	
4C	TC Service A IN	-		1,83	1,83	0:05	12:27	
	SERVICE A	48,95		77,46	126,41	0:25		
4D	TC Podium = Service A OUT	-		1,60	1,60	0:05	12:57	
4E	TC Media OUT	-		0,05	0,05	0:07	13:04	
5	TC Bütgenbach	-		25,66	25,66	0:37	13:41	
SS 05	SS Bütgenbach 2	9,25	BRC + CRIT. + VHRS	-	-		13:44	
6	TC Amel	-		11,63	20,88	0:32	14:16	
SS 06	SS Amel 2	14,99	BRC + CRIT. + VHRS	-	-		14:19	
RZ	REFUEL !!			8,83	23,82			
3	Next REFUEL :	24,71		28,24	52,95			
7	TC St-Vith	-		6,58	6,58	0:55	15:14	
SS 07	SS St-Vith 2	13,88	BRC + CRIT. + VHRS	-	-		15:17	
8	TC Burg-Reuland	-		15,24	29,12	0:40	15:57	
SS 08	SS Burg-Reuland 2	10,83	BRC + CRIT. + VHRS	-	-		16:00	
RZ	REFUEL !!			6,42	17,25			
4	Next REFUEL :	24,24		50,82	75,01			
8A	TC Regroup 2 IN	-		1,22	1,22	0:36	16:36	Section 3
8B	TC Regroup 2 OUT	-		-	-	0:30	17:06	
8C	TC Service B IN	-		1,83	1,83	0:05	17:11	
	SERVICE B	48,95		79,06	128,01	0:25		
8D	TC Podium = Service B OUT	-		1,60	1,60	0:05	17:41	
8E	TC Media OUT	-		0,05	0,05	0:07	17:48	
9	TC Bütgenbach	-		25,66	25,66	0:37	18:25	
SS 09	SS Bütgenbach 3	9,25	BRC + VHRS	-	-		18:28	
10	TC Amel	-		11,63	20,88	0:32	19:00	
SS 10	SS Amel 3	14,99	BRC + VHRS	-	-		19:03	
RZ	REFUEL !!			8,83	23,82			
5	Next REFUEL :	24,71		34,77	59,48			
11	TC St-Vith	-		6,58	6,58	0:55	19:58	
SS 11	SS St-Vith 3	13,88	BRC + VHRS	-	-		20:01	
12	TC Burg-Reuland	-		15,24	29,12	0:40	20:41	
SS 12	SS Burg-Reuland 3	10,83	BRC + VHRS	-	-		20:44	
12A	TC Regroup 3 IN	-		7,64	18,47	0:24	21:08	Section 4
12B	TC Regroup 3 OUT	-		-	-	0:10	21:18	
12C	TC Service C IN	-		1,83	1,83	0:05	21:23	
	SERVICE C	48,95		79,06	128,01	0:15		
12D	TC Podium = Service C OUT	-		1,60	1,60		21:38	
12E	Parc fermée	-		1,88	1,88	0:15	21:53	
TOTAL BRC		146,85		239,06	385,91			
CRITERIUM		97,90		160,00	257,90			

Annexe 2 – Horaires des reconnaissances

Procédure d' Inscription

Avant le début des reconnaissances, chaque équipage doit se faire enregistrer auprès de l'organisateur. .
Un signe distinctif, remis lors de l'enregistrement, devra être apposé sur le véhicule de reconnaissance.
L'organisation prévoit des contrôles.
Les véhicules utilisés doivent être conforme à l'article 25 du règlement sportif.

Programme

Les reconnaissances obligatoires ne peuvent avoir lieu que le 24/09/2021 de 08h30 u à 19h30.

Chaque concurrent pourra bénéficier de 2 passages de reconnaissances par étape spéciale au maximum. Le nombre de passages sera contrôlé à l'aide d'une carte de contrôle (dans le road book)

Sanctions

Chaque violation pendant les reconnaissances sera rapportée au Comité Sportif du Rallye.

Le code de la route belge est strictement d'application sur le parcours durant les reconnaissances en respectant la sécurité et les droits des autres usagers de la route.

Les reconnaissances ne sont pas des épreuves de vitesse! Roulez à une vitesse modérée .

Les autorités procéderont à des Contrôles de Vitesse.

Il est strictement interdit de parcourir les étapes spéciales en voi inverse.

Soyez très attentifs aux promeneurs, cyclistes et riverains!

Annexe 3 – Les responsables des relations avec les concurrents

 <p>Marc MAESEN (RACB-2770) Tel: +32 493 74 41 62</p>	 <p>Iwan DELHEZ (RACB-2929) Tel: +32 494 33 15 75</p>	 <p>Christof SEYNAEVE (RACB-2248) Tel: +32 475 66 00 11</p>
---	---	---

SCHEDULE :

Podium	08.20 h	Marc MAESEN – Iwan DELHEZ
Regroup	11.50 h	Iwan DELHEZ
Podium	12.55 h	Marc MAESEN - Christof SEYNAEVE
Regroup	16.36 h	Iwan DELHEZ
Podium	17.41 h	Marc MAESEN - Christof SEYNAEVE
Service Out	21.08 h	Iwan DELHEZ
Podium	21.38 h	Marc MAESEN - Christof SEYNAEVE

Annexe 4 – Autocollants et publicité supplémentaire

Kroon-Oil BRC 2021 Sticker plan

Comme le prévoient les articles 27.2.1, 27.7 et 29.5.1 du Règlement Sportif du RACB, nous aurons également des autocollants sur chaque participant aux compétitions du Kroon-Oil BRC cette année.

Voitures avec des numéros de départ impairs:

- Blaklader sur la portière gauche
- Kroon-Oil sur la portière droite

Voitures avec des numéros de départ pairs:

- Kroon-Oil sur la portière gauche
- Blaklader sur la portière droite

Toutes les voitures du Kroon-Oil BRC:

- Bande solaire de 12,5 cm de hauteur sur toute la largeur du pare-brise. Partie inférieure de la bande solaire
- Les bandes pare-soleil fournies sont plus larges que les 12,5 cm afin que vous puissiez couper vous-même la largeur souhaitée lors du collage en respectant la courbe du pare-brise. Tout ce qui se trouve dans les 2 lignes jaunes de l'autocollant doit être conservé.
- La bande de la vitre arrière est large de 8cm et est à placer sur la partie supérieur.

